



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221212076 • APPLICATION DE L'INDEXATION SUR LES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

3 absents : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe l'Assemblée avoir été saisie d'une demande par un locataire d'un logement communal de ne pas subir l'indexation sur les loyers prévue dans le contrat administratif de bail, de façon exceptionnelle pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,

Approuve la non application de l'indexation sur les loyers prévue dans les contrats administratifs de location pour les logements attribués à des particuliers, à titre exceptionnel pour l'exercice 2023.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 066-216602300-20221212-202212120761-DE

SLOW